

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-415

présenté par

M. Rochebloine, M. Benoit, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Gomes, M. Hillmeyer,
Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Pancher, M. Reynier, Mme Sage, M. Salles,
M. Santini, M. Vercamer, M. Weiten et M. Zumkeller

ARTICLE 17

Supprimer l'alinéa 76.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter les capacités d'intervention de l'Agence française pour le développement en supprimant l'abrogation, prévue par l'article 17 du présent projet de loi, de l'article 43 de la loi du 29 décembre 2015 de finances pour 2016. En effet, cet article 43 permet d'affecter une fraction de 25 % du produit de la taxe sur les transactions financières à son budget, soit environ 691 millions d'euros.